

SLOW

N° 2023/31

Commune de Saint Paul Cap de Joux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Zalifaou BERNÈS, Christian BELAUT.

Excusés : Ernest DURAND, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Convention Coordination Petite enfance : Convention Territoriale Globale 2023-2027

Considérant que le dernier Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022, la Convention Territoriale Globale doit lui succéder à compter de janvier 2023 pour une période de 5 ans.

Monsieur le Maire précise les objectifs de cette convention financière et partenariale qui doit contribuer à développer une démarche d'action sociale sur le territoire en lien avec les compétences des acteurs locaux et de la CCLPA.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette contractualisation qui permet aux communes signataires de bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux besoins des familles du territoire dans les domaines suivants :

- Petite Enfance
- Enfance-Jeunesse & Sports
- Accès aux droits
- Bien vieillir et handicap
- Vivre ensemble et lien social

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver la signature de la Convention territoriale Globale 2023-2027 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la signature de la Convention territoriale Globale 2023-2027
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus aux Budgets annuels

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Secrétaire de
séance
Michel Belaval


